

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JANVIER 2018**

### **Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire pour des travaux d'extension basse tension Rue du Théron**

Le Syndicat Départemental d'Énergie demande une participation communale pour l'extension du réseau basse tension rue du Théron, jouxtant la maison Ribeiro, chemin de l'Azeuil.

Le C M approuve ce projet, et conformément à la convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie, accepte de leur confier les travaux pour une participation de 10€/m soit 680 €.

### **Demande de subvention au titre de la DETR : traverse des Baraques et route de Solignac**

Les dossiers présentés par les Cabinets d'Étude AB2R et Osmose concernent le projet de travaux : création d'un trottoir en haut de la route de Solignac (Rue des Pins jusqu'à la RN88) et aménagement des bas-côtés de la RN 88 dans la traverse des Baraques.

Ces dossiers avaient fait l'objet d'une réunion de concertation, en Mairie, entre les divers acteurs des routes en Haute-Loire, la DIR et le Conseil Départemental.

Une demande de subvention va donc être déposée.

### **Approbation du rapport de la CLECT du 30 novembre 2017 sur les attributions de compensation**

Le Maire informe que par délibération du 30 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération a ajusté le montant de l'attribution de compensation pour chaque commune afin de respecter le principe de la neutralité fiscale.

### **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires Ruraux (AMRF) sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité »**

Le Conseil approuve cette délibération de soutien à la motion de l'AMRF.

### **Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, recomposition et validation de l'accord local**

Le C M approuve l'accord local présenté, dans la continuité de l'accord local précédent, soit un nombre de 98 conseillers communautaires.

### **Eclairage public**

Le C M modifie l'horaire de l'extinction de l'éclairage public, avancé d'une heure : il passera de minuit à 23 h (sauf pour la nuit du samedi au dimanche).

### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de 8 janvier 2018 un Bureau complet a été constitué et l'Accueil de Loisirs a pu reprendre son ouverture.

*La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, à 20 h 15, **mardi 6 février 2018.***